



10 Place de l'Hôtel de

Ville BP 27, Montier

en Der 52220 La

Porte du Der

Tel : 06 31 26 38 34

Mail : contratglobalvoire.52@orange.fr

Compte rendu du comité syndical du 06 décembre 2023

Réunion du comité syndical du SMABV

Date de réunion : 06 décembre 2023

Heure : 10h00

Lieu : Salle des fêtes de Soulaines-Dhuys

1. Contacts

Pour mémoires les coordonnées des principales personnes référentes sont :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire

M. ANDRE Quentin ; tel : 06 31 26 38 34 ; email : contratglobalvoire.52@orange.fr

MM NINOT Gwenaëlle ; tel 06 46 74 19 48 ; techriviere.smabv@orange.fr

Le 06 décembre à 10h00 à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, les délégués se sont réunis pour le dernier Comité Syndical de l'année 2023 sous la présidence de Monsieur DALLEMAGNE Philippe.

Le Président ouvre la séance à 10h00 et remercie les membres présents et aborde l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance

Le comité syndical décide de ne pas avoir recours au bulletin secret et désigne à l'unanimité Monsieur COLLINET Christian comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Comité syndical du 15 Mars 2023

Le Comité délibère à l'unanimité pour approuver le compte rendu du comité syndical du 15 Mars 2023.

Budget 2024

Le Comité délibère favorablement à l'unanimité pour autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, étant donné que le SMABV n'étant pas encore passer en nomenclature M57.

SPL-Xdemat

Le Comité délibère favorablement à l'unanimité pour approuver le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la société SPL-Xdemat, qui leur a été envoyé.

Centre de gestion Haute-Marne

Le Comité délibère favorablement à l'unanimité pour adhérer au contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires proposés par le centre de gestion de Haute-Marne

Projets 2023

Etudes

Etude de ruissellement à Saulcy

L'étude de ruissellement des eaux sur la commune de Saulcy, afin de limiter les inondations de l'Œillet, a été confié au bureau d'études BIOS pour un montant de 24 500 €

H.T. Ce bureau d'études a travaillé sur un projet similaire sur la commune de Bergères (10) en 2021. Une réunion de lancement a été organisée le 04 novembre 2022 en présence des élus de la commune, de l'Association foncière, de la chambre d'agriculture et de la DDT. Une seconde réunion pour la validation de la phase 1 a eu lieu le 04 novembre 2023, la phase 2 de rencontre avec les propriétaires riverains se déroulera en fin d'année et une réunion publique aura lieu au premier trimestre 2023. Pour rappel, cette étude est financée à 80% par l'Agence de l'eau.

Etude hydromorphologique de la rivière Droye

Le marché pour l'étude hydromorphologique de la rivière Droye a été classé sans suite pour motif budgétaire lors de la première consultation faite en 2022, une seconde consultation a permis de choisir le bureau d'études Gestion hydro pour un montant de 15 000 € H.T. Le lancement de l'étude a eu lieu le 19 septembre 2023 pour une durée de 18 mois. Une phase de recueil des débits de la Varanne (affluent rive droite de la Droye) a été prévue au cahier des charges afin de mieux connaître les variations saisonnières d'un cours d'eau naturel ce qui explique la durée importante de cette étude. Cette étude est financée à 80% par l'Agence de l'eau.

Etude zone humide de la rivière anglaise à Soulaines-Dhuys

Cette étude consiste à avoir un inventaire complet (faune/flore) de la zone humide de du lieu-dit de la rivière anglaise présente sur le domaine Saint-Victor à Soulaines-Dhuys. Cette étude permettra de définir les travaux afin de préserver et restaurer les zones humides présentes. Un parcours pédagogique sera aussi imaginé pour servir de support à des animations. Cette étude a été confiée au CPIE Sud-Champagne pour un montant de 19 800 € H.T. Elle durera un an et est financée à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Etude des vannages automatiques

L'étude sur les vannages automatiques a été confié au bureau d'études Cariçaie, qui a porté le projet à Chalette-sur-Voire, pour un montant de 21 000 € H.T. La réunion de présentation de l'étude sera programmée a eu lieu le 17 janvier 2023 en présence de l'ensemble des partenaires concernés : maire et délégués des communes concernées, SDDEA, Chambre d'Agriculture, Agence de l'Eau, communauté de communes des Lacs de Champagne, Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, Fédération de Pêche, ...

Cette étude est financée à 80% par l'Agence de l'eau.

Conscient de l'importance de cette étude et des nombreux questionnements liés à celle-ci, un point d'avancement est présenté aux membres du Comité syndical.

L'étude de faisabilité de restauration de la continuité écologique de la Voire aval au droit des 5 clapets a pour but de répondre à deux problématiques qui sont les suivantes :

- Vieillessement des vannages avec d'importants travaux à prévoir
- Non-respect de la continuité écologique de la Voire au droit des ouvrages de Rosnay L'Hôpital, Saint-Christophe-Dodinicourt et Bétignicourt selon l'étude réalisée par l'ONEMA en 2016 classant ces passes à poissons infranchissables

Cette étude a donc été lancée afin d'estimer les coûts des travaux en fonction des scénarios tout en veillant à connaître les interactions entre la nappe de Brienne « nappe des alluvions de l'Aube » et les vannages.

A la fin des années 40 et au début des années 50 la Voire a fait l'objet d'importants travaux de curage et de rectifications (suppression de méandres et approfondissement du lit mineur) afin d'assainir les terres avoisinant le cours d'eau.

Dès 1952, le syndicat de la Voire a reçu des lettres d'agriculteurs locaux et une mise en garde du Président de la chambre d'agriculture de l'Aube suite à un éventuel assec de la Voire suite aux travaux. L'année 1953 ayant été particulièrement sèche, le syndicat a décidé en 1954 de créer 7 ouvrages permettant de retenir les eaux pendant les périodes sèches, les travaux ont fini en 1957 et ont permis de créer les ouvrages de Flassigny, La Vacherie, Lentilles, Rances, Saint-Christophe-Dodinicourt et Bétignicourt. L'ouvrage de Rosnay l'Hôpital a été racheté puis refait à l'identique des autres car il s'agissait d'un ouvrage de surverse du moulin.

Une première étude, réalisée en 1982 par SOGREAH, a été menée sur l'Aube et la Seine dans le but d'exploitation de gravière a permis de connaître un peu plus le fonctionnement de la nappe de Brienne. Elle a notamment défini les axes d'écoulement vers la Voire. Il est précisé dans cette même étude que le sens d'écoulement de la nappe suit la Voire mais que la Voire ne draine pas la nappe (courbes piézométriques, diapo n°20).

Entre 2002 et 2004 les cinq vannages les plus en aval ont été automatisés avec une création de passes à poissons au droit de ces ouvrages.

Une chronique de suivi des niveaux de la nappe est présentée, en 1997, afin d'être comparées, les courbes des niveaux d'eau et de la nappe sont présentées avec les mêmes pas d'échelle sur l'axe horizontal et sur l'axe vertical. Le premier graphique (diapo n°23) ne montre pas de changement brutal sur le niveau de la nappe suite à la variation du niveau de la Voire. La manœuvre de l'ouvrage n'aurait donc pas engendré d'impact direct sur la nappe sur le mois suivant. Sur le mois d'octobre, la manœuvre du clapet est suivie par une augmentation soudaine de près de 60 cm du niveau de la nappe le jour suivant l'abaissement du clapet. La cote piézométrique retrouve son niveau dès le lendemain de l'augmentation. La variation perçue est brève et sans conséquence sur les captages puisque le niveau de la nappe est réhaussé. Il n'y aurait pas d'impact à long terme sur le niveau de la nappe.

Lors des dernières années (2020-2023), les chroniques montrent que les manœuvres de levée de clapets sont suivies :

- D'une diminution régulière, durant plusieurs mois, du niveau de la nappe pour les années 2020 et 2021 ;
- D'une augmentation ponctuelle du niveau de la nappe durant quelques jours en avril 2022 ;
- D'une augmentation régulière, de plusieurs mois, du niveau de la nappe en 2023.

A l'abaissement des clapets, les chroniques montrent :

- Des augmentations de niveau de la nappe sur quelques semaines en 2020 et 2021 ;
- Une diminution du niveau de la nappe sur quelques semaines en 2022.

Les chroniques de ces 4 dernières années ne montrent pas de tendances similaires quant à l'évolution de la nappe après les manœuvres des clapets. Les graphiques montrent que les variations de la nappe sont principalement dues aux variations saisonnières comme la

pluviométrie, plutôt qu'aux manœuvres des clapets.

L'effacement des ouvrages n'aura donc aucun impact sur la nappe des alluvions de l'aube dite nappe de la plaine de Brienne.

Monsieur DEZOBRY s'interroge sur ces données et pense qu'il est dangereux de penser cela. M. MARIN lui répond qu'il y a peut-être une confusion entre le terme de nappe de Brienne et de nappe alluviale.

La présentation continue donc et présente la dangerosité de l'effacement des clapets vis-à-vis de la nappe alluviale de la Voire. En effet, la Voire est très encaissée du aux nombreux recalibrage et curage qu'elle a subi. Un effacement des ouvrages simple entrainera un drainage plus important de la nappe en été et une diminution de la recharge en hiver. A terme la nappe peut se décharger très rapidement. C'est pour cela que l'éventuel effacement passera systématiquement par une restauration de la Voire (Rehaussement de la ligne d'eau, reméandrement), ce qui conduira à une rehausse de la nappe alluviale donc un gain quantitatif mais aussi qualitatif avec la restauration de la continuité écologique et la restauration de la rivière.

M. AUBRY demande où se situent les pompages d'eau potables. Il lui est répondu que les pompages sont situés sur la nappe de Brienne comme la majorité des puits d'irrigations. Quelques puits sont eux situés sur la nappe alluviale, le SMABV a obtenu ces données grâce à la chambre d'agriculture de l'aube.

Communication

Festival de Montier en Der

Le SMABV a participé au Festival International de la photographie de Montier en Der. Le stand était présent les 4 jours (16,17,18 et 19 novembre) et des animations ont eu lieu au collège de Montier en Der, le jeudi et vendredi. Le but de l'animation était de présenter aux élèves la notion de bassin versant.

Classes d'eau élus

Le SMABV organise des classes d'eau à destination des élus qui a permis de toucher une quinzaine d'élus (délégués et non-délégués au SMABV). 3 classes d'eau ont été organisées : le 27 septembre à Sommevoire, le 24 octobre à Giffaumont-Champaubert et le 23 novembre à Rosnay l'Hôpital. Les deux dernières seront organisées : le 12 décembre à Soulaines-Dhuys et le 17 janvier 2024 à Rives-Dervoises. Lors de cette manifestation, la matinée est consacrée à un thème présenté en salle par différents intervenants et partenaires du SMABV et l'après-midi est consacrée à une visite de travaux réalisés en lien avec le thème.

Travaux

Reméandrement de la Brie

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Forêts et Paysages pour un montant de 87 428,60 € H.T. La phase de préparation a débuté le 1^{er} septembre pour une durée de 1 mois, les travaux de terrassement ont débuté le 13 octobre et ont duré 3 semaines. La plantation et le bouturage ont eu lieu au mois de février 2023. Aux vues de la bonne reprise de la végétation, le SMABV a réceptionné les travaux le 19 octobre 2023.

Restauration du Ceffondet à Trémilly

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Forêts et Paysages pour un montant de 51 181,00 € H.T. Ces travaux sont menés en coopération avec le département de la Haute-Marne qui s'occupe de la partie réfection du mur de soutènement de la route départementale. Les travaux en rivière ont débuté le 06 novembre 2023 et ont été stoppé en raison des conditions hydrologique le 15 novembre. Le gabarit du Ceffondet a été tracé ce qui ne pose aucun problème concernant le risque inondation. Ils reprendront l'année prochaine.

Restauration de la mare de Thil

La restauration de la mare de Thil a été réalisée par l'entreprise BTLM de Montier en Der pour un montant de 16 660,00 € H.T. en mai 2023. Le SMABV a pris contact avec le CPIE et l'entreprise Entr'in 52 pour la création et la mise en place d'un ponton en bois équipé de panneaux pédagogiques. Toutefois, à la suite des travaux le SMABV s'est rendu compte de malfaçon et une lettre à été envoyée à l'entreprise pour refaire l'intégralité de l'étanchéité.

Restauration et création d'un réseau de mares à Ceffonds et à Rives-Dervoises (Louze)

L'entreprise SARL Lutgen a été retenue pour un montant de 5 150,00 € H.T. Les travaux ont consisté à restaurer 9 mares à Ceffonds et à restaurer 5 mares à Louze (Rives-Dervoises).

Projet 2024

Restauration du Ceffondet à Trémilly

L'entreprise interviendra pour la fin des travaux sur le tronçon 1 et pour le tronçon 2. Pour rappel les travaux sont réalisés sur 3 an suite à des coûts très important pour la réfection du mur de soutènement.

Restauration hydromorphologique du ruisseau de la Côtelle

La Côtelle est un affluent rive droite de la Laines qui coule sur la commune de Ceffonds (Sauvage-Magny) et de Rives Dervoises (Louze). En 2017, une étude de ruissellement avait été

réalisée par le bureau d'études Liose afin de limiter les inondations à Louze. Cependant aucuns travaux n'en ont découlé. Monsieur DALLEMAGNE explique aux membres du comité que ces travaux ne faisaient pas parti de l'ancien Contrat (Contrat Global Voire et Ravet 2015-2019) mais qu'ils font parti du Contrat actuel.

Une réunion a été organisée en janvier 2022 avec les municipalités de Ceffonds et de Rives Dervoises afin de connaître leurs volontés, ou non, de poursuivre ce projet. Les municipalités ont souhaité continuer et le SMABV a pris contact en 2023 avec la totalité des agriculteurs concernés par les propositions d'aménagements. La grande majorité des propriétaires questionnés sont favorables à ce projet et aux travaux qui en découleraient.

Reméandrement de la Laines à Rives-Dervoises

Lors des années 80, la Laines a fait l'objet d'importants travaux de curage et de recalibrage ce qui a conduit à une homogénéisation de son linéaire. Trois anciens méandres sont encore visibles sur le terrain à Longeville-sur-la-Laines (Rives-Dervoises). Afin de restaurer des habitats favorables à la faune aquatique et de diversifier les écoulements, il est proposé aux membres du Comité syndical de reconnecter ces méandres. Le SMABV est rentré en contact avec les propriétaires (commune et riverain) qui sont favorables à ce projet.

Le Comité délibère favorablement à l'unanimité pour approuver ce projet de reméandrement de la Laines à Rives-Dervoises.

Echanges de parcelles SAFER

Suite au reméandrement de l'Héronne à Droyes (Rives-Dervoises) l'Héronne, le SMABV avait opté pour les mesures suivantes :

- Convention signée avec la SAFER Grand-Est en 2021 pour un échange de parcelle suite au reméandrement de l'Héronne (parcelle rive gauche amont)
- Reprise des drains de la parcelle en rive droite, mise en place de siphons

Le propriétaire en rive droite est mécontent de la reprise de ses drains et a sollicité son assurance pour effectuer une expertise agricole. A la suite de celle-ci, il est apparu qu'aucune perte de récolte n'avait été estimée mais que l'assurance a estimé que le SMABV n'avait pas engagé des travaux sur ce qui ne lui appartenait pas et a versé 2 000 € au propriétaire. Une rencontre a eu lieu en présence du directeur de la DDT afin de trouver une solution. A la suite de cette réunion, le propriétaire riverain a accepté l'idée d'un échange de parcelle sur la zone impactée.

Le Comité délibère favorablement à l'unanimité pour accepter de résigner une convention avec la SAFER en intégrant une partie de la parcelle du propriétaire en rive droite.

Décision modificative n°1

Le Comité délibère favorablement à l'unanimité pour effectuer les modifications budgétaires suivante :

Dépense de Fonctionnement :

615231 (011) - 020-Voiries : - 9 500 €

673 (67) - 020 : Titres annulés (sur ex. antérieur) : 9 500 €.

Madame JUMEL précise que le compte 673 est un compte de dépense et non de recette comme précisé dans le support de présentation. En effet, une coquille s'est glissée dans le support de présentation et sera rectifié sur la délibération.

Décision modificative n°2

Le Comité délibère favorablement à l'unanimité pour effectuer les modifications budgétaires suivante :

Dépense de Fonctionnement :

615231 (011) - 020-Voiries : - 1 753 €

6541 (65) – 833 : Créances admises en non-valeur : 1 753 €

Décision modificative n°3

Le Comité délibère favorablement à l'unanimité pour effectuer les modifications budgétaires suivante :

Dépense de Fonctionnement :

615231 (011) - Voiries (020) : - 12 591 €

6817 (65) : Dotation pour dépréciation des actifs circulants : 12 591 €

Questions diverses

Le SMABV finalise les rencontres avec les propriétaires riverains concernant le ruisseau Lieutenant et l'étude sur le canal de Bange est stoppé, seul l'implantation de clôture, de descente aménagée et la plantation d'arbre seront réalisés sur une parcelle à Montmorency.

La SMABV a déposé plainte suite à une dégradation des flexibles sur les vannages hydrauliques de Rosnay l'Hôpital et de Saint-Christophe Dodinicourt.

Suite aux retours positifs concernant l'organisation des classes d'eau élus, le SMABV réfléchi à décliner cette manifestation aux scolaires.

Une convention a été signée avec la DREAL pour la mise en place d'une station hydraulique à Bétignicourt.

Le Président
M. Philippe DALLEMAGNE

Délibérations

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2023-13

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre, à 10h00 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHABROLLE Yannick ; M. GOUGET Marc ; M. GOUVERNUER Laurent ; M. HUVER Jean-Paul ; M. JAQUET Bruno ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; Mme JUMEL Graziella (suppléante) ; M. NOVAC Philippe ; M. ROUSSEL Thierry ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe ; M. BERGEON Jean-Marie ; M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. BURR Michel ; M. CARTIER Yvon ; M. DEZOBRY Bruno ; M. DOREZ Gérard ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. ROBERT Roger ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. MATRION François ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi donne pouvoir à M. ROUSSEL Thierry ; M. COUVREUX Patrick donne pouvoir à M. CHABROLLE Yannick ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DEZOBRY Bruno

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHASSENDE-BARROZ Philippe ; M. GUERIN Jacky ; M. KREZEL Eric ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. HUNIN Denis ; M. MARTIN Brice ; M. MICHEL Alain ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. RESER Joël ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud ; M. LIEVRE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe

13 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2121-15, L2121-21 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

DECIDE de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
DECIDE de désigner comme secrétaire de séance M. COLLINET Christian

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



PHILIPPE DALLEMAGNE
2023.12.14 21:03:11 +0100
Ref:20231214_135918_1-1-O
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2023-14

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre, à 10h00 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHABROLLE Yannick ; M. GOUGET Marc ; M. GOUVERNUER Laurent ; M. HUVER Jean-Paul ; M. JAQUET Bruno ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; Mme JUMEL Graziella (suppléante) ; M. NOVAC Philippe ; M. ROUSSEL Thierry ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe ; M. BERGEON Jean-Marie ; M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. BURR Michel ; M. CARTIER Yvon ; M. DEZOBRY Bruno ; M. DOREZ Gérard ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. ROBERT Roger ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. MATRION François ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi donne pouvoir à M. ROUSSEL Thierry ; M. COUVREUX Patrick donne pouvoir à M. CHABROLLE Yannick ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DEZOBRY Bruno

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHASSENDE-BARROZ Philippe ; M. GUERIN Jacky ; M. KREZEL Eric ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. HUNIN Denis ; M. MARTIN Brice ; M. MICHEL Alain ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. RESER Joël ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud ; M. LIEVRE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLLINET Christian

14 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 MARS 2023

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

DECIDE d'approuver le compte rendu de la séance du Comité syndical du 29 Novembre 2022

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



PHILIPPE DALLEMAGNE
2023.12.14 21:03:13 +0100
Ref:20231214_140004_1-1-O
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2023-15

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre, à 10h00 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHABROLLE Yannick ; M. GOUGET Marc ; M. GOUVERNUER Laurent ; M. HUVER Jean-Paul ; M. JAQUET Bruno ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; Mme JUMEL Graziella (suppléante) ; M. NOVAC Philippe ; M. ROUSSEL Thierry ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe ; M. BERGEON Jean-Marie ; M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. BURR Michel ; M. CARTIER Yvon ; M. DEZOBRY Bruno ; M. DOREZ Gérard ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. ROBERT Roger ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. MATRION François ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi donne pouvoir à M. ROUSSEL Thierry ; M. COUVREUX Patrick donne pouvoir à M. CHABROLLE Yannick ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DEZOBRY Bruno

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHASSENDÉ-BARROZ Philippe ; M. GUERIN Jacky ; M. KREZEL Eric ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. HUNIN Denis ; M. MARTIN Brice ; M. MICHEL Alain ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. RESER Joël ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud ; M. LIEVRE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLLINET Christian

15 – AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LUQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président expose que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de

l'exercice auquel s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. »

« Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéances avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Président, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre/compte	BP 2022	25%
20/C°2031	20 000,00 €	5 000,00 €
21/C°2158	25 000,00 €	6 250,00 €
23/C°2315	443 323,00 €	110 830,75 €

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



PHILIPPE DALLEMAGNE
2023.12.14 21:03:02 +0100
Ref:20231214_140047_1-1-O
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2023-16

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre, à 10h00 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHABROLLE Yannick ; M. GOUGET Marc ; M. GOUVERNUER Laurent ; M. HUVER Jean-Paul ; M. JAQUET Bruno ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; Mme JUMEL Graziella (suppléante) ; M. NOVAC Philippe ; M. ROUSSEL Thierry ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe ; M. BERGEON Jean-Marie ; M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. BURR Michel ; M. CARTIER Yvon ; M. DEZOBRY Bruno ; M. DOREZ Gérard ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. ROBERT Roger ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. MATRION François ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi donne pouvoir à M. ROUSSEL Thierry ; M. COUVREUX Patrick donne pouvoir à M. CHABROLLE Yannick ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DEZOBRY Bruno

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHASSENDÉ-BARROZ Philippe ; M. GUERIN Jacky ; M. KREZEL Eric ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. HUNIN Denis ; M. MARTIN Brice ; M. MICHEL Alain ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. RESER Joël ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud ; M. LIEVRE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLLINET Christian

16- RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS 2022 DE LA SPL-XDEMAT

Par délibération du 24 mars 2016, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Mame, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.
Par décisions du 28 mars 2023, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donc l'activité de SPL-XDEMAT au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 27 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et à approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2022 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L.1524-5 et L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- Un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 145 au 31 décembre 2022),
- Un chiffre d'affaires de 1 276 170 €, quasiment identique à celui de 2021,
- et un résultat de 260 637 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 008 011 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à 2020 et 2021 s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L.1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Comité syndical, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Président de cette communication.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



PHILIPPE DALLEMAGNE
2023.12.14 21:03:04 +0100
Ref:20231214_140123_1-1-O
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2023-17

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre, à 10h00 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHABROLLE Yannick ; M. GOUGET Marc ; M. GOUVERNUER Laurent ; M. HUVER Jean-Paul ; M. JAQUET Bruno ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; Mme JUMEL Graziella (suppléante) ; M. NOVAC Philippe ; M. ROUSSEL Thierry ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe ; M. BERGEON Jean-Marie ; M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. BURR Michel ; M. CARTIER Yvon ; M. DEZOBRY Bruno ; M. DOREZ Gérard ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. ROBERT Roger ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. MATRION François ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi donne pouvoir à M. ROUSSEL Thierry ; M. COUVREUX Patrick donne pouvoir à M. CHABROLLE Yannick ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DEZOBRY Bruno

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHASSENDE-BARROZ Philippe ; M. GUERIN Jacky ; M. KREZEL Eric ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. HUNIN Denis ; M. MARTIN Brice ; M. MICHEL Alain ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. RESER Joël ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud ; M. LIEVRE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLLINET Christian

17 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE

M. Le Président rappelle qu'en vertu de l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n°86-552 du 14 mars 1986

M. Le Président expose que le Centre de Gestion a communiqué au SMABV les résultats le concernant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

D'accepter la proposition suivante :

Assureur CNP Courtier : Yvelin

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2024).

Préavis : contrat réalisable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 06 mois.

Pour les agents (titulaires ou stagiaires) non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les agents contractuels

Risques garantis : Congé pour invalidité imputable au service, grave maladie, maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire

Conditions : **(taux 1.63% / franchises à 10 jours par arrêt en maladie ordinaire)**

Les assiettes de cotisations retenues au titre des garanties pourront concerner, suivant le choix de l'autorité territoriale, le traitement, la NBI, le régime indemnitaire et les charges patronales des agents faisant l'objet de cette assurance.

D'autoriser M. Le Président à signer les conventions en résultants

D'autoriser M. Le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne relative à la mise en œuvre pour le compte de notre collectivité dudit marché et aux modalités de remboursement.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



Philippe DALLEMAGNE

PHILIPPE DALLEMAGNE
2023.12.14 21:03:14 +0100
Ref:20231214_140157_1-1-O
Signature numérique
le Président

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2023-18

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre, à 10h00 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHABROLLE Yannick ; M. GOUGET Marc ; M. GOUVERNUER Laurent ; M. HUVER Jean-Paul ; M. JAQUET Bruno ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; Mme JUMEL Graziella (suppléante) ; M. NOVAC Philippe ; M. ROUSSEL Thierry ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe ; M. BERGEON Jean-Marie ; M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. BURR Michel ; M. CARTIER Yvon ; M. DEZOBRY Bruno ; M. DOREZ Gérard ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. ROBERT Roger ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. MATRION François ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi donne pouvoir à M. ROUSSEL Thierry ; M. COUVREUX Patrick donne pouvoir à M. CHABROLLE Yannick ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DEZOBRY Bruno

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHASSENDE-BARROZ Philippe ; M. GUERIN Jacky ; M. KREZEL Eric ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. HUNIN Denis ; M. MARTIN Brice ; M. MICHEL Alain ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. RESER Joël ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud ; M. LIEVRE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLLINET Christian

18 – REMEANDREMENT DE LA LAINES A LONGEVILLE-SUR-LA-LAINES

Le Président rend compte au Comité syndical que la Laines a fait l'objet d'important travaux de recalibrage dans les années 80. Des traces d'anciens méandres sont encore visibles à Longeville-sur-la-Laines. Afin d'améliorer la qualité de la rivière, le Président propose de remettre la Laines dans ses méandres d'origine, il

explique aussi que la maîtrise d'oeuvre sera réalisée par le SMABV et que ces travaux entre dans les compétences du Syndicat et qu'ils sont cités dans le CTEC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces et tous les documents afférents à ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'AESN.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



PHILIPPE DALLEMAGNE
2023.12.14 21:03:16 +0100
Ref:20231214_140232_1-1-O
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2023-19

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre, à 10h00 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHABROLLE Yannick ; M. GOUGET Marc ; M. GOUVERNUER Laurent ; M. HUVER Jean-Paul ; M. JAQUET Bruno ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; Mme JUMEL Graziella (suppléante) ; M. NOVAC Philippe ; M. ROUSSEL Thierry ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe ; M. BERGEON Jean-Marie ; M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. BURR Michel ; M. CARTIER Yvon ; M. DEZOBRY Bruno ; M. DOREZ Gérard ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. ROBERT Roger ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. MATRION François ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi donne pouvoir à M. ROUSSEL Thierry ; M. COUVREUX Patrick donne pouvoir à M. CHABROLLE Yannick ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DEZOBRY Bruno

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHASSENDE-BARROZ Philippe ; M. GUERIN Jacky ; M. KREZEL Eric ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. HUNIN Denis ; M. MARTIN Brice ; M. MICHEL Alain ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. RESER Joël ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud ; M. LIEVRE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLLINET Christian

19 – ECHANGES DE PARCELLES AVEC LA SAFER

Le Président rend compte au Comité syndical des travaux de reméandremments effectués sur l'Héronne à Droyes. Suites à ces travaux les propriétaires riverains ont soulevés quelques réserves sur l'envasement de

leurs drains. Suite à la rencontre avec ces propriétaires, il a été proposé de mettre en œuvre des mesures compensatoires :

- Echanges de parcelles avec le propriétaire en rive gauche se situant 150 m en amont et avec le propriétaire en rive droite, à voir avec la SAFER d'environ 20 000 € et 25 000 € respectif pour chacune des parcelles.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces et tous les documents afférents à ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'AESN.

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



PHILIPPE DALLEMAGNE
2023.12.14 21:03:00 +0100
Ref:20231214_140309_1-1-O
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2023-20

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre, à 10h00 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHABROLLE Yannick ; M. GOUGET Marc ; M. GOUVERNUER Laurent ; M. HUVER Jean-Paul ; M. JAQUET Bruno ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; Mme JUMEL Graziella (suppléante) ; M. NOVAC Philippe ; M. ROUSSEL Thierry ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe ; M. BERGEON Jean-Marie ; M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. BURR Michel ; M. CARTIER Yvon ; M. DEZOBRY Bruno ; M. DOREZ Gérard ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. ROBERT Roger ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. MATRION François ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi donne pouvoir à M. ROUSSEL Thierry ; M. COUVREUX Patrick donne pouvoir à M. CHABROLLE Yannick ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DEZOBRY Bruno

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHASSENDE-BARROZ Philippe ; M. GUERIN Jacky ; M. KREZEL Eric ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. HUNIN Denis ; M. MARTIN Brice ; M. MICHEL Alain ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. RESER Joël ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud ; M. LIEVRE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLLINET Christian

20 – DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE ANTERIEUR

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction- Opérations	Montant	Article (Chap.) – Fonction- Opérations	Montant
615231 (011) – 020 : Voiries	-9 500,00		
673 (67) – 020 : Titres annulés (sur ex. antérieur)	9 500,00		
	0,00		

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	
-----------------------	-------------	-----------------------	--

Fait et délibéré les jours mois et an susdits

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



PHILIPPE DALLEMAGNE
2023.12.14 21:03:06 +0100
Ref:20231214_140339_1-1-O
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2023-21

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre, à 10h00 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHABROLLE Yannick ; M. GOUGET Marc ; M. GOUVERNUER Laurent ; M. HUVER Jean-Paul ; M. JAQUET Bruno ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; Mme JUMEL Graziella (suppléante) ; M. NOVAC Philippe ; M. ROUSSEL Thierry ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe ; M. BERGEON Jean-Marie ; M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. BURR Michel ; M. CARTIER Yvon ; M. DEZOBRY Bruno ; M. DOREZ Gérard ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. ROBERT Roger ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. MATRION François ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi donne pouvoir à M. ROUSSEL Thierry ; M. COUVREUX Patrick donne pouvoir à M. CHABROLLE Yannick ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DEZOBRY Bruno

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHASSENDE-BARROZ Philippe ; M. GUERIN Jacky ; M. KREZEL Eric ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. HUNIN Denis ; M. MARTIN Brice ; M. MICHEL Alain ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. RESER Joël ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud ; M. LIEVRE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLLINET Christian

21 – DECISION MODIFICATIVE N°2

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction- Opérations	Montant	Article (Chap.) – Fonction- Opérations	Montant
615231 (011) – 020 : Voiries	-1 753,00		
6541 (65) – 833 : Créances admises en non-valeur	1 753,00		
	0,00		

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	
-----------------------	-------------	-----------------------	--

Fait et délibéré les jours mois et an susdits

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



PHILIPPE DALLEMAGNE
2023.12.14 21:03:07 +0100
Ref:20231214_140411_1-1-O
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2023-22

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre, à 10h00 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHABROLLE Yannick ; M. GOUGET Marc ; M. GOUVERNUER Laurent ; M. HUVER Jean-Paul ; M. JAQUET Bruno ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; Mme JUMEL Graziella (suppléante) ; M. NOVAC Philippe ; M. ROUSSEL Thierry ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe ; M. BERGEON Jean-Marie ; M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. BURR Michel ; M. CARTIER Yvon ; M. DEZOBRY Bruno ; M. DOREZ Gérard ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. ROBERT Roger ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. JEANSON Eric ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. MATRION François ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi donne pouvoir à M. ROUSSEL Thierry ; M. COUVREUX Patrick donne pouvoir à M. CHABROLLE Yannick ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DEZOBRY Bruno

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHASSENDÉ-BARROZ Philippe ; M. GUERIN Jacky ; M. KREZEL Eric ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. HUNIN Denis ; M. MARTIN Brice ; M. MICHEL Alain ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. RESER Joël ;

CC VENDEUVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud ; M. LIEVRE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLLINET Christian

22 – DECISION MODIFICATIVE N°3

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction-Opérations	Montant	Article (Chap.) – Fonction-Opérations	Montant
615231 (011) – 020 : Voiries	-12 591,00		
6817 (65): Dotation pour dépréciation des actifs circulants	12 591,00		
	0,00		

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	
-----------------------	-------------	-----------------------	--

Fait et délibéré les jours mois et an susdits

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



PHILIPPE DALLEMAGNE
2023.12.14 21:03:09 +0100
Ref:20231214_140443_1-1-O
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU BASSIN DE LA VOIRE**

DELIBERATION N°2023-23

L'an deux mille vingt-trois le 06 décembre, à 10h00 les membres du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire se sont réunis à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, en vertu de la convocation adressée le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois.

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHABROLLE Yannick ; M. GOUGET Marc ; M. GOUVERNUER Laurent ; M. HUVER Jean-Paul ; M. JAQUET Bruno ; M. MARIN Jean-Yves ; M. MATRION Michel ; Mme JUMEL Graziella (suppléante) ; M. NOVAC Philippe ; M. ROUSSEL Thierry ; Mme WELTI Christiane

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. RENARD Pascal ;

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. AUBRY Christophe ; M. BERGEON Jean-Marie ; M. BEUDOT Guillaume ; M. BROUILLARD Bernard ; Mme BROUILLARD Josette ; M. BURR Michel ; M. CARTIER Yvon ; M. DEZOBRY Bruno ; M. DOREZ Gérard ; Mme LECLEIRE Marie-Thérèse ; M. ROBERT Roger ;

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. GERARD Benoit ; M. JEANSON Eric ;

CC VENDEVRE-SOULAINES : M. COLLINET Christian ; M. DALLEMAGNE Philippe ; M. MATRION François ;

Absents représentés :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. BARROY Rémi donne pouvoir à M. ROUSSEL Thierry ; M. COUVREUX Patrick donne pouvoir à M. CHABROLLE Yannick ; M. HAGRY Didier donne pouvoir à M. HUVER Jean-Paul

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : Mme CHARUEL Sylvaine donne pouvoir à Mme WELTI Christiane

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. PARTOUT Didier donne pouvoir à M. DEZOBRY Bruno

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER :

CC VENDEVRE-SOULAINES : M. BELTRAMELLI Bruno donne pouvoir à M. DALLEMAGNE Philippe ; M. GOUVERNET Jean-Claude donne pouvoir à M. COLLINET Christian

Absents :

CA SAINT DIZIER DER & BLAISE : M. CHASSENDÉ-BARROZ Philippe ; M. GUERIN Jacky ; M. KREZEL Eric ;

CC BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE : M. CHATELOT Claude ; M. MILLOT Guy

CC LACS DE CHAMPAGNE : M. HUNIN Denis ; M. MARTIN Brice ; M. MICHEL Alain ; M. ROYER Thibaud

CC PERTHOIS BOCAGE ET DER : M. RESER Joël ;

CC VENDEVRE-SOULAINES : M. CORDELLE Arnaud ; M. LIEVRE Philippe ; M. TOURNEMEULLE Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLLINET Christian

23 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que l'admission en non-valeur des créances est une mesure d'apurement des créances irrécouvrables qui relève des assemblées délibérantes.

Vu l'article R.276-2 du livre des Procédures Fiscales définie la notion d'irrécouvrabilité

Vu la circulaire n°2022-11-2800 du 22 février 2023 relative à la mise en œuvre de la responsabilité des gestionnaires publics en matière de recouvrement forcé,

Vu les dispositions combinées du 29° de l'article L.2321-2 et du 3° de l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le provisionnement des créances irrécouvrables fait partie des dépenses obligatoires,
Sur présentation du courrier de la trésorerie,

Le rapporteur entendu

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Année	N° titre	Nom et Prénom	Objet	Montant
2012	76	VERMOTE Fabien	Opération clôtures et abreuvoir	1 747.36 €
2014	6	BROUILLARD EARL	Opération clôtures et abreuvoirs	5.00 €
			TOTAL	1 752.36 €

Article 2 :

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 752.36€

Article 3

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits

Le Président
Philippe DALLEMAGNE



PHILIPPE DALLEMAGNE
2023.12.14 21:03:09 +0100
Ref:20231214_140443_1-1-O
Signature numérique
le Président

Philippe DALLEMAGNE